

## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST émis le:xx/xx/xxxx

### **IDENTIFICATION DE L'HABITATION**

Adresse

Boulevard Louis Schmidt, 28, BP 6

1040 Etterbeek

Appartement

7éme étage gauche

Superficie brute PEB

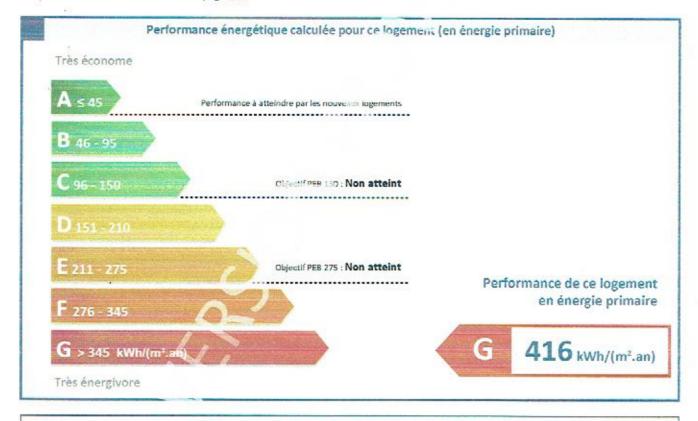
100 m<sup>2</sup>



Ce document évalue la performance énergétique de ce logement et permet de comparer de manière objective la performance énergétique des logements bruxellois, indépendamment du comportement des occupants et de leur consommation réelle. Il indique également les objectifs PEB (performance énergétique du bâtiment) à atteindre par tous les logements:

- Objectif PEB 275: la performance du logement doit être inférieure ou égale à 275 kWh/(m².an) au plus tard le 01/01/2033;
- Objectif PEB 150: la performance du logement doit être inférieure ou égale à 150 kWh/(m².an) pour le 31/12/2045 \*.

Dans un souci d'exemplarité, les logements appartenant aux pouvoirs publics doivent atteindre l'objectif PEB 150 pour le 01/01/2040 au plus tard. Plus d'informations à la page 10,



## Les étapes-clés pour atteindre les objectifs PEB

- 1. Discuter des travaux conseillés dans ce certificat PEB avec les copropriétaires lors de l'assemblée générale;
- 2. Trouver des entrepreneur-ses et demander des devis;
- 3. Rénover pour atteindre les objectifs PEB 275 pour 2033 et 150 pour 2045\* au plus tard;
- 4. Mettre à jour le certificat PEB pour prouver l'atteinte des objectifs.

Bénéficiez d'un accompagnement et d'aides financières pour rénover. Plus d'informations à la page suivante,

<sup>\*</sup> Cette date se situe 20 ans après l'entrée en vigueur d'un Arrêté du Gouvernement prévue le 31 décembre 2025 au plus tôt. Dans ce cas, l'objectif PEB 150 devrait être atteint pour le 31 décembre 2045 au plus tôt.



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



#### Table des matières

| Performance énergétique calculée pour ce logement (en énergie primaire) | 1  |
|-------------------------------------------------------------------------|----|
| Table des matières                                                      | 2  |
| Faites-vous aider pour rénover                                          | 2  |
| Scénario de rénovation conseillé pour ce logement                       | 3  |
| Existe-t-il des dérogations?                                            | 4  |
| Que se passe-t-il si les objectifs PEB ne sont pas atteints?            | 4  |
| Autres résultats obtenus pour ce logement                               | 5  |
| Liste détaillée des travaux conseillés                                  | 6  |
| Mieux comprendre le certificat PEB                                      | 9  |
| Les données encodées pour ce certificat PEB                             | 12 |



### Faites-vous aider pour rénover

## Un accompagnement sur mesure

Faites appel à un·e architecte. Il ou elle pourra vous aider à définir votre projet de rénovation et vous accompagnera tout au long de ce processus. Pour trouver un·e architecte, consultez la liste disponible sur many ordrecessarchitectes, be.

D'autres services d'accompagnement à la rénovation existent et proposent des services gratuits.

Ils vous aident également à comprendre le certificat PEB, vous renseignent sur les primes et vous conseillent sur les travaux à réaliser.

• Vous êtes un e particulier ère? Faites appel à Homegrade ou au Réseau Habitat :

www.homegrade.brussels - 02 219 40 60 ou 1810 www.reseauhabitat.be

· Vous êtes un e professionnel·le, un opérateur immobilier public ou il y a un syndic dans la copropriété ?

Faites appel au facilitateur bâtiment durable: 0200 85 775 / facilitateur@environnement.brussels

#### Des primes et aides financières

Rénover à un coût. Des primes et autres types d'aides financières existent. Le site Renolution vous înforme sur toutes les primes et aides dont vous pouvez bénéficier.

www.renolution.brussels - 0800 35 270



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



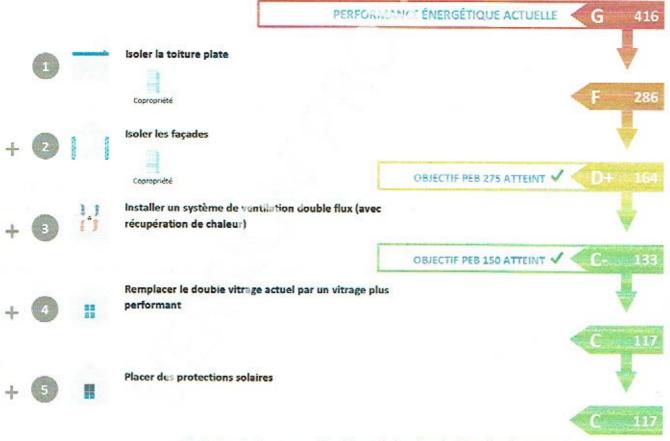
## Scénario de rénovation conseillé pour ce logement

Le scénario de rénovation conseillé ci-dessous indique les recommandations de travaux pour atteindre les objectifs PEB. Ce scénario se base sur la méthode de calcul PEB pour proposer un ordre de travaux qui permet d'obtenir la meilleure performance énergétique. La première recommandation est donc celle qui permet d'améliorer le plus la performance calculée du logement. Le résultat présenté à la fin du scénario est obtenu si tous ces travaux ont été réalisés. Ces travaux sont expliqués en détails dans la partie "Liste détaillée des travaux conseillés" en page 6.

Un autre scénario est possible! En effet, ce scénario prend en compte uniquement les gains énergétiques et ne prend pas en compte d'autres éléments comme la salubrité, par exemple. Vous êtes libre de modifier l'ordre des travaux ou d'en faire d'autres. Pour vous assurer d'atteindre les objectifs PEB, faites simuler l'économie d'énergie de ces autres rénovations par le la certificateur trice PEB qui a établi ce certificat PEB.

Pour budgétiser et réaliser vos travaux, nous vous conseillons de faire appel à un-e architecte, un bureau d'étude ou un-e entrepreneur-euse. Si vous en avez la possibilité, privilégiez une rénovation globale. Plutôt que de cumuler les chantiers les uns après les autres, rénover globalement est plus efficace et avantageux économiquement.

Enfin, tous les logements de cette copropriété doivent atteindre les objectifs PEB. Parlez-en à votre syndic ou à vos co-propriétaires pour rénover ensemble.



Diminution de la consommation d'énergie primaire calculée après rénovation de ce logement: 72%



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST

#### Explication des symboles

## Copropriété



Cette habitation fait partie d'une copropriété. Les travaux marqués par ce signe doivent généralement être approuvés et mis en œuvre par l'assemblée générale des copropriétaires. Des précisions à ce sujet peuvent vous être données par le syndic en charge de la gestion de la copropriété.



#### Existe-t-il des dérogations?

Tous les logements bruxellois devront atteindre les objectifs PEB en 2033 et 2045\*. Toutefois, en cas d'infaisabilité, il sera possible d'adapter l'objectif à atteindre en demandant une dérogation. La demande devra être justifiée et devra se baser sur l'un de ces critères:

- · Raison technique;
- · Raison fonctionelle:
- · Raison économique.

Les critères et modalités concrètes de demande de dérogation pour les objectifs PEB 275 et 150 sont communiqués sur le site de Bruxelles Environnement.

Pour les logements classés et inscrits sur la liste de sauvegarde, l'objectif PEB pourrait être adapté lors de l'introduction du permis d'urbanisme.

Les délais : les demandes de dérogation devront être justifiées et introduites au plus tard un an avant l'échéance. Toutefois, il est préférable d'introduire la demande de dérogation le plus rapidement possible afin d'être fixé sur l'octroi ou non de cette dérogation.



## Que se passe-t-il si les objectifs PEB ne sont pas atteints?

Si ce logement n'atteint pas les objectifs PEB, le-la propriétaire et l'association des co-propriétaires pourraient recevoir une amende administrative. Cette amende prend en compte l'écart entre la performance énergétique du logement et l'objectif à atteindre.

Plus d'informations sur le site de Bruxelles Environnement : <a href="www.environnement.brussels">www.environnement.brussels</a>.

<sup>\*</sup> Cetté date se situe 20 ans après l'entrée en vigueur d'un Arrêté du Gouvernement prévue le 31 décembre 2025 au plus tôt. Dans ce cas, l'objectif PEB 150 devrait être atteint pour le 31 décembre 2045 au plus tôt.



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



## Autres résultats obtenus pour ce logement

#### Emissions de CO<sub>2</sub>

Les émissions de CO<sub>2</sub> calculées pour ce logement dépendent de sa consommation d'énergie calculée ainsi que des sources d'énergie utilisées (électricité, gaz, mazout,...) :



#### Energies renouvelables et production d'électricité sur site

Le résultat du certificat PEB prend en compte la présence d'installations utilisant de l'énergie renouvelable ou produisant de l'électricité sur site. Les systèmes listés ci-dessous ont été pris en compte pour ce logement :

|       | Installation solaire thermique      | Absente |
|-------|-------------------------------------|---------|
|       | Installation solaire photovoltaïque | Absente |
| COGEN | Cogénération                        | Absente |
| PAC I | Pompe à chaleur                     | Absente |

### Répartition de la consommation d'énergie primaire

La consommation d'énergie primaire calculée pour ce logement vaut 41.642 kWh/an. Le graphe ci-dessous montre la répartition par m² et par poste :





# Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



#### Liste détaillée des travaux conseillés

La liste ci-dessous détaille l'ensemble des recommandations du scénario de rénovation proposé dans ce certificat PEB.

Chaque recommandation décrit l'élément de l'habitation à améliorer, les économies d'énergie estimées et la solution technique proposée. Chaque recommandation est également accompagnée d'une première icône qui indique le type d'élément concerné (façade, toît, fenêtre, etc.) et éventuellement d'une seconde qui signale s'il y a des règles d'urbanisme, de copropriété et/ou de mitoyenneté à prendre en compte.

Certaines recommandations présentent une valeur U existante et après travaux. La valeur U indique la quantité de chaleur qui passe à travers la paroi. Plus la valeur U d'une paroi est basse, meilleure est l'isolation de celle-ci car cela signifie qu'il y a peu de chaleur qui passe à travers la paroi. Cela permet de comprendre comment l'économie d'énergie d'une recommandation est calculée : on considère que la paroi concernée a été isolée de telle sorte à arriver à la valeur U indiquée après travaux. Si vous mettez en œuvre une des recommandations ci-dessous, n'hésitez pas à communiquer ces valeurs U à votre entrepreneur-euse.

Pour mettre en œuvre les travaux conseillés par ce certificat PEB, faites appel à un-e architecte et trouvez plus d'informations en consultant les brochures de Homegrade: <a href="https://homegrade.brussels/publications">https://homegrade.brussels/publications</a>.



#### Isoler la toiture plate



Cette toiture n'est pas isolée ou aucune preuve de l'existence d'une isolation n'existe. Or, la chaleur du logement s'échappe d'abord par le toit. Il est donc important de bien l'isolar. Une toiture isolée limite l'apport de chaleur extérieur et le phénomène de surchauffe estivale. Cette amélioration est d'autant plus importante lorsque l'isolation placée est plus dense, comme par exemple celles de type cellulose ou fibre de bois.





L'isolant doit être enfermé dans une structure étanche pour le protéger de l'humidité (pluie et condensation). Placez donc de préférence l'isolation sur la membrane d'étanchéité existante. Sinon, veillez à placer soigneusement un parevapeur sous l'isolant. Ce pare-vapeur et la membrane d'étanchéité de toiture sont deux composants importants de l'isolation.

| Objet des travaux | Valeur U actuelle | Valeur U après travaux | Surface        | Economie d'énergie |
|-------------------|-------------------|------------------------|----------------|--------------------|
|                   | W/(m².K)          | W/(m².K)               | m <sup>2</sup> | kWh/(m².an)        |
| Toit plat         | 4,00              | 0,24                   | 40,59          | 130                |



### Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



#### Isoler les façades



Les façades ci-dessous ne sont pas isolées ou aucune preuve de l'existence d'une isolation n'existe. Les isoler permettra de faire des économies d'énergie, et d'augmenter la sensation de confort à l'Intérieur, notamment car les murs isolés ne seront plus froids.





L'isolation des façades par l'extérieur est la méthode la plus efficace et comporte beaucoup d'avantages. Si ce n'est pas possible (contraintes urbanistiques ou architecturales), l'isolation par l'intérieur est à envisager. Ce mode d'isolation est délicat à mettre en œuvre (ponts thermiques, traitement du mur existant,...) et plusieurs méthodes existent (panneaux d'isolation rigide avec finition plâtre collés, contre-cloison légère remplie d'isolation, ...). Un examen préalable de la paroi (humidité, fissure, parement, ...) permettra de définir la possibilité d'isoler par l'intérieur et la méthode d'isolation la plus adaptée. Demander l'avis d'un professionnel et apporter un point d'attention aux fenêtres et aux portes est toujours recommandé. Afin de limiter les risques de condensation, un système de ventilation complet est indispensable.

| W/(m².K)         W/(m².K)         m²         kì           Façade avant         2,70         0,24         20,01           Façade avant         1,70         0,24         9,50                                                                                                     |                   |                               |      | 86,45 | 122,6                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|------|-------|---------------------------------|
| W/(m².K)     W/(m².K)     m²     kì       Façade avant     2,70     0,24     20,01       Façade avant     1,70     0,24     9,50       Façade arrière     1,70     0,24     11,36       Façade gauche     1,70     0,24     38,43       Façade gauche     2,70     0,24     1,03 | Façade droite     | 1,70                          | 0,24 | 6,12  | 7,3                             |
| W/(m².K)     W/(m².K)     m²     kì       Façade avant     2,70     0,24     20,01       Façade avant     1,70     0,24     9,50       Façade arrière     1,70     0,24     11,36                                                                                                |                   | 2,70                          | 0,24 | 1,03  | 2,1                             |
| W/(m².K)     W/(m².K)     m²     k²       Façade avant     2,70     0,24     20,01       Façade avant     1,70     0,24     9,50       Façade arrière     1,70     0,24     11,36                                                                                                | Façade gauche     | 1,70                          | 0,24 | 38,43 | 46,3                            |
| W/(m².K)         W/(m².K)         m²         kì           Façade avant         2,70         0,24         20,01                                                                                                                                                                   |                   | 1,70                          | 0,24 | 11,36 | 13,8                            |
| W/(m².K) W/(m².K) m² kì                                                                                                                                                                                                                                                          | Façade avant      | 1,70                          | 0,24 | 9,50  | 11,6                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Façade avant      | 2,70                          | 0,24 | 20,01 | 41,5                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Objet des travaux | Valeur U actuelle<br>W/(m².K) |      |       | Economic d'énerg<br>kWh/(m²,an) |



### Installer un système de ventilation double flux (avec récupération de chaleur)



Cette habitation ne dispose pas d'un système de ventilation destiné à assurer une bonne qualité et un bon renouvellement de l'air intérieur. L'absence de ventilation augmente les risques de condensation et l'apparition de moisissures qui nuisent à la santé des occupants et accélèrent la détérioration de l'habitation.

Pour garantir une bonne qualité de l'air intérieur et limiter les dépenditions thermiques, la mise en place d'un système de ventilation double flux avec récupération de chaleur est conseillée. Ce système de ventilation centralisée amène mécaniquement de l'air neuf dans tous les locaux « secs » (séjour, chambre, bureau, salle à manger) et évacue mécaniquement l'air vicié de tous les locaux « humides » (buanderie, cuisine, salle de bain, toilette). De plus, ce système permet de récupérer la chaleur de l'air expulsé et d'économiser de l'énergie liée au chauffage, tout en conservant un confort acoustique. Les locaux présents et repris ci-dessous doivent être ventilés.

| Locaux humides    | Cuisine<br>Salle de bain<br>Toilette | extraction mécanique<br>extraction mécanique<br>extraction mécanique |                                      |
|-------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| St. 155 1502      | Chambre                              | pulsion mécanique                                                    |                                      |
|                   | Chambre                              | pulsion mécanique                                                    |                                      |
| Locaux secs       | Séjour                               | pulsion mécanique                                                    |                                      |
| Objet des travaux | Type de local                        | Dispositif à placer                                                  | Economie<br>d'énergie<br>kWh/(m².an) |

Si installation double flux (avec récupération de chaleur)



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



# Remplacer le double vitrage actuel par un vitrage plus performant



La performance thermique d'une fenètre dépend principalement de la valeur isolante du vitrage lorsque les profilés sont de fabrication récente.

Remplacer le double vitrage par un double vitrage de qualité (Ug  $\leq 1,1$  W/(m²K)) permet d'atteindre un niveau de performance thermique satisfaisant à un coût inférieur au remplacement du châssis complet.

| Objet des travaux             | Valour Ug existante | Valeur Ug améliorée | Surv. 14 | Economie d'énergie |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|----------|--------------------|
|                               | W/(m².K)            | W/{m²,K}            | m²       | kWh/(m².an)        |
| Châssis bois à double vitrage | 2,90                | 1,10                | 21,03    | 16,2               |



### Placer des protections solaires



Des fenêtres situées à l'est/sud/ouest ne sont pas équipées de protection solaire. Ces fenêtres, frappées par le soleil d'été, font augmenter très vite la température intérieure au point de rendre le logement inconfortable. Placés du côté extérieur de vos châssis, les protections solaires protègent plus efficacement de la chaleur que de simples rideaux.

Une protection solaire placée à l'extérieur, par exemple un scraen, de préférence de même couleur que les châssis, offre une protection contre des rayons du soleil et limite la surchauffe en été, ce qui rend superflu le recours à un système de refroidissement polluant et coûteux. En hiver, ces protections mobiles laissent pénétrer les rayons du soleil qui apportent de la chaleur permettant d'économiser en chauffage.

Objet des travaux

Localisatio:

Protection solaire

Façade arrière
Façade gauche

Orientation

Ouest
Sud



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



## Mieux comprendre le certificat PEB

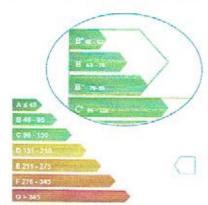
## Comment les indicateurs de performance énergétique sont-ils calculés ?

Les indicateurs de performance énergétique sont calculés sur base des caractéristiques énergétiques des parois de dépendition de l'habitation (toits, façades, planchers, portes et fenêtres), en particulier de leur degré d'isolation, et des installations techniques communes ou privées (type de chaudière, système de ventilation, type et puissance des installations de production d'énergie renouvelable, ...).

Ces données proviennent soit de pièces justificatives fournies par le propriétaire ou le syndic, soit de constatations faites par le certificateur lors de sa visite sur site et sont encodées dans le logiciel de calcul mis à sa disposition. Certaines caractéristiques énergétiques du bien certifié peuvent cependant rester indéterminées. Dans ce cas, le logiciei utilisera des valeurs par défaut assez conservatrices, basées sur l'année de construction ou de rénovation du logement. Afin d'obtenir le meilleur résultat possible, il est donc important de fournir au certificateur un maximum de preuves acceptables.

Les indicateurs de performance énergétique sont également calculés selon des conditions standard d'utilisation du logement (température de confort, horaire d'occupation, consommation d'eau chaude sanitaire) et des conditions climatiques moyennes. Ceci permet de comparer les habitations sans tenir compte de leurs occupants (nombre de personnes et/ou style de vie).

### Classe énergétique



La classe A, pour les biens les plus économes, est subdivisée en 4 niveaux dont le A++ pour une habitation à énergie positive, c'est-à-dire celle qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Les classes B à E sont divisées en 3 niveaux, suivies des classes F et G, pour les biens les plus énergivores.

La ligne en pointillés indiquant la "Performance à atteindre pour les nouveaux logements" correspond à la performance énergétique minimale qu'aurait dû atteindre votre bien s'il avait été construit en respectant les exigences PEB d'application en 2025. Depuis le 2 juillet 2008, des exigences PEB sont en effet d'application pour les nouvelles constructions et pour les travaux de rénovation soumis à permis d'urbanisme, pour autant que ces travaux concernent l'enveloppe du bâtiment et soient de nature à influencer la performance énergétique. Plus d'informations à ce sujet sur www.environnement.brussels/travauxPEB.

La classe énergétique permet de comparer facilement et de manière objective les logements mis en location ou en vente. Afin de permettre cette comparaison, le la propriétaire ou son intermédiaire doit, lors d'une mise en vente ou une mise en location, annoncer dans toute publicité (petites annonces, affiches, Internet ...) la classe énergétique mentionnée sur le certificat PEB.

#### Cuelle différence avec la consommation réelle du logement ?

La consommation réelle reprise des relevés ou factures est bien évidemment influencée par l'isolation de l'habitation et l'efficacité des installations techniques, mais elle diffère de la consommation totale reprise sur le certificat PEB car elle dépend notamment de la température extérieure tout au long de l'année et du mode de vie : nombre de personnes qui habitent le logement, utilisation du chauffage (la température demandée dans chaque pièce, les périodes d'absence et de vacances), éclairage et nombre d'appareils électriques domestiques présents (chaufferettes, appareils électroménagers, ordinateurs, ...).

Ces caractéristiques personnelles ne sont pas prises en compte lors du calcul standardisé de la consommation indiquée sur le certificat PEB. Ceci explique la différence (en plus ou en moins) entre la consommation réelle (pour un mode d'occupation personnel) et la consommation totale indiquée sur le certificat PEB (pour un mode d'occupation standardisé).

Plus d'informations dans l'info-fiche : « Le résultat du certificat PEB » : www.environnement.brussels/certificatoeb.

Attention, la performance indiquée sur le certificat PEB est exprimée en kWh d'énergie primaire. Plus d'infos ci-après.



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST

#### Qu'est-ce que l'énergie primaire ?

L'énergie primaire est la première forme d'énergie directement disponible dans la nature avant toute transformation. Les facteurs d'énergie primaire ci-dessous prennent en compte l'énergie nécessaire à la production, la transformation et la distribution de l'énergie au consommateur. Cela permet d'additionner différentes sources d'énergie (combustibles fossiles, électricité, chaleur) pour exprimer le résultat du certificat PEB dans une seule unité : le kilowatt-heure d'énergie primaire. Ainsi, conventionnellement :

- 1 kWh d'électricité équivaut à 2,5 kWh d'énergie primaire;
- 1 kWh de toute autre source d'énergie (gaz naturel, mazout, bois, ...) équivaut à 1 kWh d'énergie primaire.

#### Quelle est la durée de validité de ce certificat PEB?

Ce certificat PEB reste valide jusqu'au xx/xx/xxxx, sauf s'il a été révoqué par Bruxelles Environnement sur base d'un contrôle qualité ou si des modifications aux caractéristiques énergétiques du bien ont été constatées.

Pour vérifier si ce certificat PEB est encore valide, introduisez son numéro dans le registre des certificats PEB :

www.neb-epb.brussels/certificats-certificaten/.

#### Le certificat PEB et Renolutio:



RENOLUTION est le nom de la Stratégie de rénovation de la Région de Bruxelles-Capitale qui vise à relever le défi climatique, tout en améliorant le confort de vie des Bruxellois-ses et en réduisant leurs factures énergétiques. Objectif : un niveau moyen de performance énergétique de 100kWh/(m².an) d'énergie primaire pour l'ensemble des logements bruxellois en 2050 (en incluant les logements neufs), soit une consommation moyenne divisée par 2 par rapport à la situation actuelle. L'effort sera considérable, mais nécessaire. Pour atteindre cet objectif, la Région cible en premier lieu les passoires énergétiques : 275 kWh/(m².an) pour 2033 puis 150 kWh/(m².an) pour chaque logement. Le secteur tertiaire répondra à des ambitions encore plus grandes, alors que les pouvoirs publics s'imposent les échéances les plus ambitieuses. Ainsi, Bruxelles emboite le pas des autres régions et pays européens, qui, eux aussi, accélèrent le taux de rénovation des bâtiments.

Le certificat PEB est au cœur de cette stratégie. Il permet aux propriétaires de connaître la performance énergétique de leur logement et leur indique quels sont les travaux à mettre en œuvre afin de l'améliorer.

Plus d'infos : www.renolution.brussels

#### Les obligations pour les logements publics

Pour des raisons d'exemplarité, les pouvoirs publics sont soumis à des obligations plus strictes. Pour 2040 :

- La performance énergétique de chaque logement public doit être inférieure ou égale à 150 kWh/(m².an);
- La performance énergétique moyenne des logements publics de chaque opérateur immobilier public devra être inférieure ou égale à 100 kWh/(m².an). Les logements classés ou inscrits à la liste de sauvegarde en vertu du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) sont exclus de cette moyenne.

Qu'est-ce qu'un logement public? Il s'agit d'un logement détenu par un opérateur immobilier public : une commune, un Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.), une régie communale autonome, la Régie foncière de la Région de Bruxelles-Capitale, la Société du Logement de la Région bruxelloise (SLRB), une Société Immobilière de Service public (SISP), le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale et la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB).



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST

#### Réglementation chauffage PEB

Les installations techniques d'une habitation individuelle constituent un bras de levier important pour réaliser des économies d'énergie car une chaudière installée correctement, propre et bien réglée consomme moins et dure plus longtemps.

Pour s'assurer de la performance énergétique du système de chauffage d'une habitation, différents actes de contrôle sont requis :

- La réception PEB qui vérifie que tout nouveau système de chauffage (depuis le 1er janvier 2011) est correctement installé;
- Le contrôle périodique PEB qui vérifie que les chaudières et les chauffe-eaux fonctionnent efficacement et correctement;
- Le diagnostic PEB qui vise à améliorer la performance du système de chauffage de plus de 5 ans à travers des recommandations et un programme minimum d'entretien.

Pour obtenir ces documents, contactez un e professionnel le agréé.e : www.environnement.brussein/professionnels-chauffage.

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait qu'à la date de l'établissement du certificat PEB, le certificateur n'a pas pu s'appuyer sur les documents suivants, délivrés dans le cadre de la règlementation chauffage PEB :

- 1. L'attestation de réception PEB du système de chauffage.
- 2. Le rapport de diagnostic PEB du système de chauffage.
- 3. L'attestation de contrôle périodique pour le chauffe-eau de la salle de bain.



Des informations complètes sont disponibles sur www.environnement.brussels/chaudière,

## FAQ et informations supplementaires

Retrouvez les questions fréquemment posées au sujet du certificat PEB ainsi qu'une info-fiche qui explique le résultat d'un certificat PEB sur notre site internet : www.envisonnement.brussels/certificatore...

#### Des questions co. pr. nant ce certificat PEB ?

Vous avez encore des questions concernant ce certificat PEB ? Voici la procédure à suivre :

## Vous avez commandé ce certificat PEB ?

Contactez le certificateur PEB qui a établi ce certificat PEB. Il est le plus à-même de vous répondre car il a visité votre bien. Il pourra vous donner des explications quant au résultat et à la méthode qui mène à ce résultat.

Vous n'avez pas commandé ce certificat PEB ou votre certificateur PEB n'est plus agréé ?

Contactez Bruxelles Environnement en mentionnant le numéro du certificat PEB, l'adresse du bien et vos questions relatives à ce certificat PEB. Envoyez un mail à <u>info pertion denvironnement brussels</u> ou un courrier à Bruxelles Environnement, Tour & Taxis, Avenue du Port 86C, 1000 Bruxelles ou téléphonez au 02 775 75 75.

Certificat établi par :

Nom: PETERS Olivier

Version de la méthode de calcul: V 01/2017

Société :

OVAL Energy info@ovalenergy.be Version du logiciel de calcul: 1.0.9

Numéro d'agrément: 001813534



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



#### Les données encodées pour ce certificat PEB

Cette partie reprend les données encodées par le·la certificateur·trice ainsi que les documents dont il·elle les a extraites. Ce rapport fournit également une synthèse des superficies des différentes composantes des parois de l'habitation (murs, toitures, planchers, portes et/ou fenêtres) et permet de retrouver les détails des parois ou des installations techniques qui font l'objet d'une recommandation. C'est sur cette base que sont calculés les indicateurs de performance. Ces données peuvent être intéressantes pour l'établissement des devis avant exécution des travaux.

Véritable rôle de transparence: ces données rendent le certificat PEB totalement transparent car il est possible de vérifier les données encodées par le-la certificateur-trice PEB.

Valeurs par défaut: Si vous n'avez pas de pièce justificative pour démontrer la présence d'un élément à intégrer dans le calcul, le-la certificateur-trice PEB prendra en compte une valeur par défaut. Pour l'isolation des murs par exemple, la valeur par défaut est fixée en fonction de l'année de construction. Les valeurs par défaut sont, presque systématiquement, défavorables. C'est pourquoi il est essentiel de transmettre les pièces justificatives au certificateur ou à la certificatrice PEB.

#### Légende

La preuve acceptable utilisée est identifiée par son n° dans un cadre bleu à côté de la donnée concernée.

La recommandation applicable est identifiée par son n° sur fond vert.

Les valeurs par défaut et défavorables sont signalées par un point d'exclamation dans un cadre rouge.



#### Description de l'habitation comifée

Date de la visite 29/05/2025

Description

Appartement situé au 7éme étage;

Surface de dépenditions : façades avant gauche et arrière. Toiture plate sur le séjour et la chambra avant,

Toutes les pièces de l'appartement font partie du volume protégé

#### Données générales

Référence de l'acte de base : non communiqué

Etage : N+07

Volume protégé : 337 m³

Superficie brute PEB : 100 m²

Année de construction : 1936 7

Orientation du bâtiment : Est

Masse thermique : Mi-lourd ou peu lourd 1

L'année de construction est basée sur la date de mise en service du bâtiment,

### Liste des preuves acceptables

Le.La certificateur.trice à pu relever des données dans les documents suivants :

| Catégorie                              | N <sup>6</sup> | Date       | Nom (& Description)     |
|----------------------------------------|----------------|------------|-------------------------|
| Documentation technique                | 1              | 30/05/2025 | Calcul certificateur    |
| Photos                                 | 2              | 29/05/2025 | Visite & relevé in situ |
| Propriété                              | 3              | 30/05/2025 | Cadastre recherche web  |
| Documentation technique                | 4              | 30/05/2025 | Viessmann.be            |
| Attestation de contrôle périodique PEB | 5              | 17/10/2023 | Entretien chaudière     |
| Attestation de contrôle périodique PEB | 6              | 10/11/2023 | Entretien chaudière     |
| Photos                                 | 7              | 29/05/2025 | info lift               |



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



## Les données encodées pour ce certificat PEB

## Parois de déperdition

#### I. TOITURES



|                | Surface<br>totale paroi | Surface ouvertures | = Surface<br>nette |
|----------------|-------------------------|--------------------|--------------------|
| Toiture plates | 40,59 m²                | 0,00 m²            | 40,59 m²           |

## 1. Toitures plates

| - |         |       |
|---|---------|-------|
|   | Toiture | plate |

Type Standard

Rénove Lame d'air ?

Surface nette

40,59 m<sup>2</sup>

Statut Commun  $(W/m^2.K)$ 4,00

II. FACADES, FENÊTRES ET PORTES



|                | Surface<br>totale paroi | Surface<br>ouvertures | Surface<br>nette     |
|----------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| Façade avant   | 44,88 m²                | 15,37 m²              | 29,51 m²             |
| Façade arrière | 18,51 m²                | 7,15 m²               | 11,36 m <sup>2</sup> |
| Façade gauche  | 89,91 m²                | 0,45 m²               | 39,46 m²             |
| Façade droite  | ರೆ,12 m²                | 0,00 m²               | 6,12 m²              |

Façade avant Façade avant

Type

Standard

isolation

Inconnue

Lame d'air

Isolation

Inconnue

Ténovée

Surface nette

20,01 m<sup>2</sup>

Contact avec

Extérieur

Orientation Statut

Commun

(W/m2,K) 2,70



|     | Fenêtres                                           | Турс                         | Année de fabricatio | n Protection solaire | Etage | Surface | $U_W(W/m^2.K)$ |
|-----|----------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|----------------------|-------|---------|----------------|
| MA. |                                                    | Double vitrage, Châssis bois | -                   | Oui, volets          | +07   | 5,93 m² | 2,75           |
| Zi. |                                                    | Double vitrage, Chassis bois | š ( 1555            | Oui, volets          | +07   | 5,93 m² | 2,75           |
|     |                                                    | Double vitrage, Châssis bois |                     | Oui, volets          | +07   | 3,51 m² | 2,75           |
|     | Façade avant Finition + épaissi<br>cimentée ≥ 30cm | eur friconnue                | ? -                 | 9,50 m² Extérieur    | Ε     | Commun  | 1,70           |



# Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST

|                                 |                              | Les dor                                  | nnées encode | ées pour ce    | certificat          | PEB           |            |                     |                     |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------------------------|--------------|----------------|---------------------|---------------|------------|---------------------|---------------------|
| Façade arriè                    | re Type                      | Isolation                                | Lame d'air   | Rénovée        | Surface             | Contact       | Orientatio | on Statut           | U<br>(W/m².)        |
| Façade<br>arrière               | Finition + épaisse<br>≥ 30cm | ur Inconnue                              | ?            | -              | 11,36 m²            | Extérieur     | 0          | Commun              | 1,70                |
|                                 | Fenétres et portes           | Туре                                     | Ann          | ée de fabricat | ion Prote           | ction solaire | Etage      | Surface             | U <sub>w</sub> (W/m |
|                                 |                              | Double vitrage, Ch                       | âssis bois   | 8736           |                     | Non           | +07        | 4,37 m²             | 2,94                |
|                                 |                              | Double vitrage, Ch                       | âssis bois   | -              |                     | Non           | +07        | 0,48 m <sup>2</sup> | 2,94                |
|                                 |                              | Double vitrage, Ch                       | âssis bois   |                |                     | Non           | +07        | 0,36 m²             | 2,94                |
|                                 |                              | Non métallique no<br>(25%), Double vitra |              | 140            |                     | Non           | +07        | 1,94 m²             | 3,36                |
| Façade gauci                    | he Type                      | Isolation                                | Lame d'air   | Rénovée<br>en  | Surface             | Contact       | Orientatio | on Statut           | U<br>(W/m².         |
| pignon avec<br>ardoises         | Finition + épaisse<br>≥ 30cm | ur Inconnue                              | ?            |                | 38,43 m²            | Extérieur     | S          | Commun              | 1,70                |
| -                               | enētres                      | Туре                                     | Ann          | ée de fabricat | ion Protec          | ction solaire | Etage      | Surface             | U <sub>w</sub> (W/m |
|                                 |                              | Double vitrage, Ch                       | âssis bois   | -              |                     | Non           | +07        | 0,45 m²             | 2,94                |
| retour<br>façade avan<br>brqiue | Standard<br>t                | Inconnue                                 | ?            | 2              | 1,03 m²             | Extérieur     | S          | Commun              | 2,70                |
| Façade droit                    | е Туре                       | Isolation                                | Larus d'air  | Rênovée<br>en  | Surface<br>nette    | Contact       | Orientatio | on Statut           | U<br>(W/m².         |
| Façade<br>droite ch             | Finition + épaisse<br>≥ 30cm | ur Inconnue                              | ?            | <i>*</i>       | 6,12 m <sup>2</sup> | Extérieur     | N          | Commun              | 1,70                |



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST

30,00°C



#### Les données encodées pour ce certificat PEB

## Installations techniques

#### I. LE CHAUFFAGE



| ne concernation to the | Type de chauffage           | Part de l'habitation |
|------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Système de chauffage   | Chauffage central collectif | 100 %                |

T' à 30% de charge

| System   | e de chaumage            |                |                                    |              |   |  |
|----------|--------------------------|----------------|------------------------------------|--------------|---|--|
| Producte | eur                      |                |                                    |              |   |  |
| 1. Chaud | lière                    |                |                                    |              |   |  |
| PROD1    | viesmann Vitocrossal 200 |                |                                    |              |   |  |
|          | Source d'énergie         | gaz            | Attestation de contrôle périodique | présente     | 5 |  |
|          | Technologie              | à condensation | Rendement à 30% de charge          | 98 % sur PCS | 5 |  |
|          |                          |                |                                    |              | - |  |

Année de fabrication 2016

Puissance nominale 80,00 kW 5

PROD2 viesmann Vitocrossal 200

Source d'énergie Attestation de contrôle périodique gaz présente 6 Technologie à condensation Rendement à 30% de charge 98 % sur PCS 6 Année de fabrication 2016 T° à 30% de charge 30,00°C Puissance nominale 80,00 kW 6

Système de production

La production de chaleur est régulée par sonde extérieure.

Pas de réservoir tampon pour l'eau du circuit de chauffage.

L'irrigation n'est pas maintenue à l'arrêt.

Nombre d'unités PEB desservies

Attestation de réception

absent

Rapport de diagnostic

Nombre d'appareils avec veilleuse

0

Système d'émission

Les émetteurs sont de type radiateurs/convecteurs avec vanne thermostatique. Aucun thermostat d'ambiance n'est présent.

Un dispositif de comptage individuel des quantités de chaleur pour le chauffage est présent.

Toutes les conduites en dehors du volume protégé sont isolées.

Tous les accessoires en dehors du volume protégé sont isolés.

Le mode de régulation de la pompe de circulation est inconnu.



## Performance énergétique de l'habitation individuelle

numéro:20250530-TEST



#### Les données encodées pour ce certificat PEB

### II. L'EAU CHAUDE SANITAIRE



| NEW AND RESTREET  | Type d'installation       | Locaux desservis |  |
|-------------------|---------------------------|------------------|--|
| Installation ECS1 | Installation individuelle | Salle de bains   |  |
| Installation ECS2 | Installation individuelle | Cuisine          |  |

### Installation ECS1

Système de production

Production ECS indépendante du chauffage par un producteur instantané.

Source d'énergie

Année de fabrication

inconnue

Attestation de contrôle périodique absente

Nombre d'appareils avec veilleuse 1

Système de distribution

La longueur des conduites de distribution est de 1 à 5 m.

Aucune boucle d'eau chaude sanitaire n'est présente.

### Installation EC52

Système de production

Production ECS indépendante du chauffage par un producteur à accumulation.

Source d'énergie

électricité

Système de stockage

Un ballon de stockage isolé est présent.

2

Volume du ballon

< 15 litres

Système de distribution

La longueur des conduites de distribution est inférieure à 1 m.

Aucune boucle d'eau chaude sanitaire n'est présente.

#### III. INSTALLATION DE VENTILATION



| Locaux secs    | Nom du local | Dispositif de ventilation | Mode de ventilation |
|----------------|--------------|---------------------------|---------------------|
| Séjour         |              | Non                       |                     |
| Chambre        |              | Non                       |                     |
| Chambre        |              | Non                       |                     |
| Locaux humides | Nom du local | Dispositif de ventilation | Mode de ventilation |
| Cuisine        |              | Non                       |                     |
| Salle de bain  |              | Non                       |                     |
| Toilette       |              | Non                       |                     |

Aucun système de ventilation n'est présent.